



Société CAM BTP

RAPPORT ANNUEL 2025

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 mai 2026

EXERCICE 2025

présenté par M. Franck FAVRE,
Président

Mesdames,

Messieurs,

Chers Sociétaires,

Nous vous présentons aujourd'hui le bilan et les résultats de votre Mutuelle pour l'exercice 2025. Cette présentation est effectuée selon les normes prévues par le plan comptable de l'assurance institué par le décret n° 94-481 du 8 juin 1994.

Le rapport de gestion ainsi que l'annexe vous ont été remis avec le bilan et le compte de résultat.

Nous souhaitons que ces informations, qui ont pour objectif premier de vous faire mieux connaître la Mutuelle à laquelle vous accordez votre confiance, contribuent à sa notoriété et à son image de marque.

En application des dispositions des articles 27 et suivants des statuts de votre Société, et des prescriptions du Code des Assurances, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour prendre connaissance des opérations effectuées au cours de l'exercice 2025 et pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que les résolutions proposées par votre Conseil d'Administration.

1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. ENVIRONNEMENT DE LA MUTUELLE EN 2025

1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un contexte économique mondial marqué par une forte instabilité géopolitique et une croissance modérée mais résiliente. Les tensions commerciales, notamment la hausse des droits de douane américains et l'intensification des frictions entre grandes puissances, ont contribué à un environnement international fragmenté et incertain. Parallèlement, la multiplication des conflits armés et la montée des risques géopolitiques ont renforcé ce climat d'incertitude, affectant la confiance des acteurs économiques et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Malgré ces contraintes, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience notable, avec une croissance estimée autour de 3,2% selon le FMI, soutenue par la vigueur de certains marchés, les investissements dans les technologies — en particulier l'intelligence artificielle — et des politiques macroéconomiques globalement accommodantes. Toutefois, cette dynamique demeure hétérogène entre régions : les États Unis ont maintenu une trajectoire solide, alors que l'Europe a affiché une croissance plus faible et que la Chine a poursuivi son ralentissement dans un contexte de pressions immobilières et commerciales.

Sur le plan financier, les marchés ont été marqués par une forte volatilité, alimentée par les incertitudes géopolitiques et les réévaluations de valorisation dans les secteurs technologiques. Les conditions financières se sont néanmoins légèrement améliorées en fin d'année grâce à un apaisement partiel des tensions commerciales et à des anticipations d'assouplissement monétaire dans plusieurs grandes économies.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans une logique de ralentissement modéré, avec une croissance mondiale projetée entre 3,1% et 3,3% selon les organismes internationaux, et une poursuite de la décrue de l'inflation dans la plupart des régions. Cependant, les principaux risques demeurent liés à l'évolution des tensions géopolitiques, à la stabilité financière face aux valorisations élevées des technologies et à l'impact persistant des politiques commerciales sur les échanges mondiaux. Dans ce contexte mouvant, l'année 2025 aura nécessité une adaptation continue des organisations pour sécuriser leurs activités, anticiper les risques et saisir les opportunités liées à l'innovation et aux transformations structurelles en cours. Cette situation mondiale rappelle l'importance d'une gestion rigoureuse, agile et fondée sur une analyse proactive des environnements macroéconomiques.

1.1.2. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

L'année 2025 s'est refermée sur une économie française en demi-teinte, marquée par une croissance modérée mais résiliente dans un environnement international instable. Selon les dernières données consolidées, l'activité nationale a progressé de +0,9% sur l'ensemble de l'année, confirmant un essoufflement après le rebond de 2024. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique contrastée où l'économie a alterné phases d'accélération et périodes de repli, comme en témoigne le ralentissement du quatrième trimestre, avec une croissance limitée à +0,2%, après un troisième trimestre nettement plus vigoureux à +0,5%.

Au cœur de cette progression modeste, la demande intérieure a constitué le principal soutien de l'activité. La consommation des ménages, encouragée par une inflation en net reflux, a retrouvé de l'élan en fin d'année, s'élevant à +0,3% au T4, soit une amélioration notable par rapport au trimestre précédent. Ce mouvement a toutefois été tempéré par une décélération de l'investissement, limité à +0,2%, reflétant un climat d'incertitude pesant sur les décisions des entreprises. Dans le même temps, la contribution du commerce extérieur s'est exceptionnellement améliorée, portée non par une

dynamique d'exportation mais par une chute marquée des importations (-1,7%), traduisant un ajustement sévère de la demande adressée à l'étranger.

Le marché du travail, longtemps pilier de la résistance économique, montre désormais les premiers signes d'essoufflement. Le secteur privé enregistre une légère contraction au quatrième trimestre (-0,1%, soit 28 700 emplois perdus), concentrée dans le tertiaire marchand. Ce repli, encore limité, témoigne néanmoins d'un début de fragilisation de l'emploi dans un contexte d'activité ralentie et de prudence accrue des entreprises.

Sur le front des prix, l'année 2025 aura été marquée par une désinflation significative, l'indice des prix à la consommation ne progressant plus que de +0,8% en décembre, contre +1,3% un an plus tôt. Cette détente de l'inflation, soutenue par la normalisation des prix de l'énergie, a contribué à améliorer les marges de pouvoir d'achat des ménages. Elle n'a toutefois pas suffi à relancer pleinement la consommation, la prudence prévalant encore, comme l'illustre le maintien d'un taux d'épargne élevé à 18,4%.

Ainsi, l'exercice 2025 reflète l'image d'une économie française capable de résistance mais privée d'élan, évoluant sous l'effet conjugué d'un environnement externe incertain, d'une demande intérieure modeste et d'un investissement productif affaibli. Si les fondamentaux demeurent globalement stables et que certaines composantes – notamment la consommation – montrent des signes d'amélioration, l'année écoulée confirme la nécessité d'un pilotage prudent et d'une stratégie d'adaptation soutenue pour aborder les défis économiques à venir.

Dans un paysage économique en perpétuelle mutation, la démographie des entreprises françaises dessine un récit contrasté, où l'élan entrepreneurial côtoie les fragilités structurelles.

L'année 2025 s'est imposée comme un millésime exceptionnel : jamais la France n'avait vu naître autant d'entités économiques, avec 1 165 800 créations d'entreprises, un nouveau sommet historique porté à la fois par la vitalité des micro-entrepreneurs et la progression des sociétés (+5,9% chacune).

Cette dynamique, marquée par l'essor du commerce, du soutien aux entreprises ou encore du transport et de l'entreposage, illustre une économie qui, malgré les incertitudes, continue de nourrir la volonté d'entreprendre.

Mais à cette effervescence répond un revers plus sombre : celui des défaillances, dont le niveau atteint également des records. À la fin de l'année 2025, la Banque de France comptabilisait près de 68 600 entreprises en situation de défaillance sur douze mois glissants, une progression alimentée notamment par les micro-entreprises et touchant sévèrement des secteurs comme les services aux entreprises, le transport ou l'hébergement-restauration. Ainsi, le tissu entrepreneurial français se trouve traversé par un double mouvement : une fécondité économique remarquable, reflet d'un pays porteur d'initiatives, et une vulnérabilité persistante, rappelant que la création ne saurait pleinement s'épanouir sans un environnement apaisé, soutenable et résilient.

À l'issue de l'année 2025, les huit départements la zone d'activité de la CAM BTP enregistrent un total de 3 897 défaillances, contre 3 917 un an auparavant, soit une diminution de 20 dossiers, représentant -0,5% sur un an.

Ce volume pèse 5,68% du total national des défaillances constatées à fin 2025 (68 564).

En Alsace-Lorraine, deux départements sont en forte baisse : Haut-Rhin et Meurthe-et-Moselle. Deux départements montrent une hausse notable : Moselle et Bas-Rhin. Les Vosges restent quasi stables.

En Franche-Comté, le Territoire de Belfort concentre l'essentiel de la hausse. La Haute-Saône évolue légèrement à la hausse. Le Doubs montre un retrait modéré.

1.1.3. LE BTP

L'exercice 2025 s'inscrit pour l'ensemble de la filière construction dans un contexte de fragilité persistante et de recomposition profonde. Malgré quelques indicateurs annonçant un possible infléchissement de la tendance, l'environnement économique est demeuré contraint, marqué par un

resserrement durable des conditions de financement, une modération de l'investissement privé et une visibilité insuffisante des dispositifs publics d'accompagnement.

L'année 2025 confirme la contraction de l'activité dans le bâtiment, avec une baisse estimée à 3,4% en volume selon la Fédération Française du Bâtiment, prolongeant ainsi le recul prononcé observé en 2024.

Ce recul témoigne d'une perte de confiance et d'une difficulté du secteur à s'appuyer sur un cadre d'intervention stable, alors même que les enjeux climatiques commanderaient une intensification de ces travaux.

Du côté des travaux publics, l'année 2025 est marquée par une baisse mesurée de l'activité, estimée à 1% en volume.

Si la commande publique permet de contenir le repli, la prudence budgétaire des collectivités, conjuguée à un climat institutionnel mouvant, limite la possibilité d'un véritable redressement.

1.1.3.1. Logements

Le logement neuf enregistre une diminution des mises en chantier de -8,8%, s'inscrivant dans la trajectoire descendante amorcée en 2023.

Les ventes, mesurées au troisième trimestre 2025, reculent de 20%, indiquant un affaiblissement de la demande privée.

Dans le même temps, les permis de construire progressent de +16,2% sur les sept premiers mois de l'année, montrant une augmentation des autorisations administratives malgré des niveaux bas de démarrage réel des chantiers.

Le volume annuel de mises en chantier atteint 283 000 unités, inférieur à la moyenne historique de 360 000 des quatre dernières décennies.

Pour les départements constituant la zone d'activité de la CAM BTP, 24 516 autorisations de construire ont été enregistrées en 2025, contre 22 574 en 2024.

Les autorisations du périmètre CAM BTP incluent 16 264 logements collectifs et en résidence et 8 252 logements individuels, soit 66,34% et 33,66% du total.

Les commencements se composent de 12 042 logements collectifs et 6 149 logements individuels.

1.1.3.2. Locaux non résidentiels

Les surfaces de bâtiments non résidentiels commencées diminuent de 1,6% entre janvier et juillet 2025 par rapport à la période équivalente de 2024.

Sur l'ensemble de l'année, ce segment recule de 6,6%, un résultat attribué aux baisses observées dans les bureaux, les bâtiments administratifs et les locaux industriels.

Sur le périmètre CAM BTP seul, les surfaces autorisées atteignent 2,69 millions de m² à fin 2025, contre 2,58 millions de m² en 2024, soit une évolution de +4,11 %. Les surfaces commencées s'établissent à 1,49 million de m², en hausse de +4,14 % par rapport aux 1,44 million de m² de 2024.

1.1.3.3. Entretien-Rénovation

Le secteur de l'entretien rénovation présente en 2025 une diminution globale de 1,1%, constituant sa première baisse depuis 2020.

Le logement enregistre -1,2%, tandis que le non résidentiel s'établit à -0,8%.

La rénovation énergétique recule de -2,1%, en lien avec les modifications intervenues dans le dispositif MaPrimeRénov'.

1.1.3.4. Travaux-publics

En 2025, les travaux publics se caractérisent par une évolution mesurée de l'activité et par une succession d'indicateurs orientés à la baisse.

La production annuelle recule de 0,4%, tandis que les marchés conclus diminuent de 10,2% sur l'exercice.

Les heures travaillées suivent la même direction, avec des diminutions de 0,6% pour les ouvriers permanents et de 5,0% pour les intérimaires.

Les effectifs se contractent de 1,1% sur douze mois glissants.

1.1.3.5. Défaillances

Dans l'ensemble, les secteurs de la construction et de l'immobilier affichent tous deux une baisse du nombre de défaillances entre 2024 et 2025.

La construction reste le secteur le plus exposé en volume, concentrant près de 21% des défaillances nationales (14 383 sur 68 564).

L'immobilier, bien plus restreint en volume, représente un secteur stable, dont la variation annuelle demeure contenue.

Dans les cinq départements du Grand Est (54, 57, 67, 68, 88), les tendances observées en 2025 montrent un repli du secteur de la construction, dont les défaillances diminuent de 1 014 à 984 au niveau régional (-30 dossiers, soit -3%).

Cette baisse régionale suggère que les départements les plus en retrait sur l'ensemble des défaillances — en particulier le Haut-Rhin (-80) et la Meurthe-et-Moselle (-44) — ont vraisemblablement contribué à cette dynamique. À l'inverse, les départements en hausse (Moselle, Bas-Rhin) ont évolué dans un contexte où la construction demeure globalement moins exposée qu'en 2024.

1.1.3.6. Indices sectoriels

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 0,70% pour l'indice FFB à fin décembre 2025, +1,52% pour l'indice BT01 et -0,23% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin décembre 2025. Sur un an, l'ICC diminue de 4,06% à fin septembre 2025.

L'indice de référence des loyers a augmenté de 0,79% sur un an.

1.1.4. L'ASSURANCE

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement de normalisation progressive, après plusieurs exercices marqués par des tensions économiques et une sinistralité climatique exceptionnelle. Le marché français de l'assurance témoigne d'une résilience solide et d'une dynamique soutenue, portée par l'assurance Vie et encadrée, dans les branches Non-Vie, par un pilotage technique toujours exigeant face à l'inflation des coûts.

L'ensemble du secteur évolue dans un climat où la demande d'épargne sécurisée, la transformation numérique des acteurs et la gestion des risques environnementaux constituent des déterminants majeurs des performances constatées.

1.1.4.1. Assurance Vie et Capitalisation

L'assurance Vie connaît en 2025 une croissance particulièrement soutenue.

Les cotisations atteignent ainsi 192,1 milliards d'euros sur l'année, soit une progression de 10%, avec un mois de décembre particulièrement remarquable, au cours duquel les versements mensuels augmentent de 17% par rapport à décembre 2024. Cette dynamique positive concerne à la fois les supports euros, dont les versements progressent de 8%, et les unités de compte, qui enregistrent une hausse de 13% et portent leur part à 39% des cotisations totales de l'année, contre 38% l'année précédente.

La baisse des prestations, estimée à 141,4 milliards d'euros sur l'exercice, représente un recul de 3% par rapport à 2024 et contribue à ramener le taux de prestations à 7,1% des encours, contre 7,7% un an plus tôt. Cette évolution améliore significativement les équilibres techniques et traduit une stabilisation des comportements de rachat.

Dans ce contexte porteur, la collecte nette atteint 50,6 milliards d'euros sur l'année, soit une progression de 78% par rapport à 2024. Elle est alimentée par les unités de compte à hauteur de 42,5 milliards d'euros et les supports euros pour 8,1 milliards d'euros.

Ces flux soutenus, conjugués à une performance positive des marchés financiers, notamment sur les unités de compte (performance estimée à 7,5% sur l'année), portent l'encours total des contrats Vie et capitalisation à 2 107 milliards d'euros à fin décembre 2025, soit une progression de 6% en un an.

La dynamique de gestion des portefeuilles s'illustre également par une diminution des rachats estimée à 3% et par un solde d'arbitrages orienté vers les unités de compte. Par ailleurs, les transformations réalisées dans le cadre de la loi Pacte concernent 251 000 contrats pour un montant total de 8,3 milliards d'euros, confirmant l'intérêt des assurés pour des solutions plus diversifiées et adaptées aux évolutions réglementaires.

1.1.4.2. Santé et Prévoyance

Les assurances de personnes hors Vie évoluent en 2025 dans un cadre plus contraint. En santé, la progression des cotisations atteint 4,3%, loin des niveaux observés en 2024, tandis que les prestations augmentent de 6,1%. Cette évolution dégrade le ratio prestations/cotisations, qui atteint 75,1%, soit un niveau supérieur de 1,3 point à celui de l'année précédente.

La prévoyance suit une trajectoire comparable : les cotisations progressent de 2,4%, tandis que les prestations augmentent de 7,9%. Le ratio technique s'établit ainsi à 59,5%, soit une dégradation de 3,1 points sur un an.

Ces évolutions témoignent d'un marché dont la croissance se normalise, mais dont l'équilibre économique reste exigeant, en particulier face à l'évolution des comportements et à la sinistralité corporelle.

1.1.4.3. Les assurances de biens et de responsabilité

Les branches Non-Vie enregistrent en 2025 une progression notable de leurs cotisations, mais elles continuent de composer avec une hausse marquée des coûts moyens et une exposition persistante aux aléas climatiques.

AUTOMOBILE

La branche automobile poursuit sa croissance, avec une progression des cotisations de 8,4% au troisième trimestre et de 8,5% sur les neuf premiers mois de l'année, portée notamment par le segment des particuliers, dont la croissance atteint 10,1%. La fréquence des sinistres diminue de 2,6%, mais cette amélioration est partiellement compensée par une augmentation sensible de certains postes, en particulier les incendies, dont la fréquence progresse de 20,5%. Les vols témoignent d'un recul notable de 9,6%.

En parallèle, les coûts moyens augmentent de manière significative, avec une progression de 5,4% au troisième trimestre, principalement en raison de l'inflation du coût des pièces détachées, estimée à 7,7% sur la période.

HABITATION

L'assurance habitation enregistre une année contrastée. Les cotisations progressent de 6,5% sur les neuf premiers mois de l'année, tandis que la fréquence des sinistres diminue de 4,1%, marquant une amélioration d'ensemble. Toutefois, cette tendance est inversée en fin d'année par une recrudescence des dégâts des eaux en décembre, consécutive à plusieurs épisodes méditerranéens et cévenols, lesquels entraînent une hausse de 19,1% de cette garantie sur le seul mois de décembre.

Les coûts moyens s'inscrivent nettement à la hausse, avec une progression de 14,2% au troisième trimestre. Les garanties liées aux événements climatiques (tempête, grêle, neige) enregistrent une hausse particulièrement marquée, estimée à 62,4%, tandis que les sinistres incendie progressent de 17,6% et ceux relatifs à la responsabilité civile de 7,5%. Sur l'année glissante, la fréquence tous sinistres diminue de 8,8%, portée par des conditions climatiques globalement plus favorables qu'en 2024.

DOMMAGES PROFESSIONNELS

Les dommages aux biens professionnels témoignent en 2025 d'une amélioration significative. Les cotisations progressent de 3,1% sur neuf mois, tandis que la sinistralité diminue de 25%, notamment grâce à une réduction notable des sinistres graves dans les risques industriels, estimée à 41%.

CATASTROPHES NATURELLES

L'année est marquée par la mise en œuvre de la réforme du régime CatNat, qui entraîne une augmentation significative des cotisations, estimée à 62,1% au troisième trimestre et à 56,5% sur les neuf premiers mois de l'année. La sinistralité recule fortement au troisième trimestre, avec une diminution de 70,2%, en l'absence d'événement majeur. Elle reste toutefois en progression de 38,3% sur l'ensemble de l'année, sous l'effet des événements survenus au cours du premier semestre 2025.

1.1.4.4. La gestion financière et les placements

À mi 2025, la gestion financière des assureurs français s'inscrit dans un contexte de robustesse accrue, marqué par une solvabilité renforcée et une allocation d'actifs prudente mais diversifiée.

Selon l'ACPR, les placements des assureurs atteignent 2 738 Md€ au premier semestre 2025, en hausse de 2,5% sur six mois, avec une structure d'actifs dominée par les titres obligataires et une répartition globalement stable : 28 % d'obligations financières, 22 % d'actions et participations, 20 % de titres souverains, et 11 % d'investissements en entreprises non financières.

L'exposition au risque de taux demeure maîtrisée, malgré des moins-values latentes limitées à 2% sur les obligations ; le portefeuille affiche encore +2% de plus-values latentes grâce à la bonne performance des marchés actions.

Cette orientation est confirmée par la Banque de France, qui observe un encours global de 2 734 Md€ au 1er trimestre 2025, soutenu par des flux nets positifs (+23,9 Md€) et une préférence pour les titres de créance de long terme ainsi que les parts de fonds non monétaires.

1.2. ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE

1.2.1. LES TRAVAUX DE LA SGAM BTP

La SGAM BTP réunit la SMABTP, la SMAvie, l'AUXILIAIRE, l'AUXILIAIRE VIE et la CAM BTP. Son objet est de nouer entre ses affiliées des liens de solidarité et de collaboration durables ; elle est le lieu d'élaboration des solutions d'assurance destinées aux entreprises du BTP.

La SGAM btp est depuis 2017 un groupe prudentiel au sens de la directive solvabilité 2.

En 2024, la gamme de produits élaborés dans le cadre de la SGAM btp comportait :

- un produit Bris de machines
- des contrats destinés aux constructeurs de maisons individuelles et aux maîtres d'œuvre (architectes et bureaux d'études)
- un produit RC-RD destiné aux artisans des Travaux-Publics
- un produit RC-RD pour les artisans du Bâtiment

- un produit RC-RD pour les entreprises du Bâtiment
- une gamme de produits automobiles destinés aux entreprises du BTP
- un contrat de protection juridique pour les professionnels
- un contrat de Responsabilité Civile dit de deuxième ligne pour augmenter le niveau de garantie des contrats de Responsabilité Décennale et RC destinés aux entreprises

Le programme commun de réassurance applicable a été reconduit et placé au-delà des priorités de la SMABTP pour les différents risques. La CAM BTP et sa filiale ACTE IARD bénéficient de traités sous-jacents placés auprès de la SMABTP au-delà de leurs propres priorités et à due concurrence de celles de cette dernière. Ce programme de réassurance permet à la CAM BTP et à sa filiale ACTE IARD de contenir leurs coûts de cession.

La CAM BTP a souscrit en début d'année 2021 à un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) constitué sous forme de Fonds Commun de Placement de droit français et émis par SMA Gestion. Le dépositaire, conservateur et gestionnaire du passif est INVESTIMO. Ce FPS s'adresse aux investisseurs qui ont un objectif de valorisation dynamique de leur capital à long terme et souhaitent s'exposer à un risque actions élevé. Il est réservé plus particulièrement aux sociétés d'assurance appartenant au Groupe SGAM btp. Composé à plus de 90% d'actions UE, il n'est pas soumis à la fiscalité sur les plus-values latentes. La valeur des parts à la clôture de l'exercice s'élève à 14,52M€ contre 14,56M€ à fin 2024.

Le plan stratégique prévoit le développement de nouveaux contrats de la gamme commune (en particulier les contrats de chantier) et la recherche d'économies en matière de gestion de sinistres.

1.2.2. ACTIVITÉ COMMERCIALE

CAM BTP a créé une nouvelle délégation commerciale en octobre 2025 au sein du Pôle BTP au cœur de l'Espace Européen de l'Entreprise de Schiltigheim (67) afin de renforcer sa proximité aux côtés des interlocuteurs privilégiés des entreprises de l'industrie du bâtiment. Les effectifs représentent la CAM BTP et ACTE VIE avec respectivement 7 et 2 collaborateurs.

En 2025, avec des effectifs commerciaux actifs sur l'année en croissance de 20% par rapport à 2024, le niveau d'activité commerciale de la Mutuelle a permis de réaliser un volume d'affaires nouvelles de 8,75M€ en valeur annualisée (cotisation annuelle d'un contrat souscrit) contre 8,59M€ en 2024, soit une augmentation de 1,79%.

Les polices « permanentes » représentent 4,19M€, pour un objectif de 3,55M€, soit un niveau d'atteinte de 117,88%, en hausse de 46 points par rapport à 2024.

Le niveau des résiliations du fait du client sur l'ensemble de l'année 2025 est en diminution de 3,87% et s'élève à 1,24M€.

La valeur annualisée du portefeuille de polices permanentes progresse de 5,75% et représente 72,43M€.

La production en polices ponctuelles (dommages ouvrage) s'élève à 4,56M€ contre 6,09M€ en 2024 (-25,19%). La production des délégations commerciales a augmenté de 15,08% tandis que celle du service Grands comptes a progressé de 25,67% et celle de la Direction Technique Non-vie a été nulle contre 2,20M€ en 2024. C'est cette dernière qui avait porté la négociation du marché des assurances TRC et DO pour le chantier du Stade de la Meinau de Strasbourg, en partenariat avec la SMABTP dans une coassurance à parts égales, soit environ 1,30M€ pour la CAM BTP.

Les primes acquises de la CAM BTP se répartissent entre affaires directes (60,52% en 2025 contre 60,91% en 2024) et réassurance acceptée (39,48% en 2025 contre 39,09% en 2024).

Les différentes branches d'activité en affaires directes se répartissent comme suit (en%) :

Branche	Primes 2025	Primes 2024	Variation en points
Dommages corporels	15,77	16,71	- 5,68%
Automobile	12,96	12,96	- 0,03%

Branche	Primes 2025	Primes 2024	Variation en points
Dommages aux biens	8,73	8,85	- 1,33%
Responsabilité civile générale	12,42	12,59	- 1,35%
Construction garanties obligatoires	31,93	31,83	+ 0,33%
Construction garanties facultatives	12,22	11,75	+ 3,97%
Autres branches (PJ, pertes pécuniaires diverses, assistance, transport)	5,98	5,31	+ 12,61%
Total	100,00	100,00	

Les branches gérées en répartition représentent 52,30% des primes acquises des affaires directes contre 51,46% en 2024 (+ 0,85 points).

1.2.3. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAM. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM BTP.

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. À la suite de la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires :

- Le règlement SFDR¹, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG² envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) ;
- Le règlement Taxonomie³, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental ;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le « **trio** » **risque/rendement/durabilité** et ce 3^{ème} critère est intégré dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55% les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,

¹ Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » qui a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits.

² sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

³ référentiel de classement des activités économiques en fonction de leur durabilité ; vise à orienter les flux de capitaux vers des activités qui contribuent à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réalisation de l'Accord de Paris.

- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,
- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,
- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil d'Administration de la CAM BTP de décembre 2022 et ont eu leurs premiers effets dès 2023. En 2024, la température moyenne des actifs de la CAM BTP a baissé à 2,50°C grâce à la sélection de nouveaux actifs et des arbitrages ciblés. Le gain est de 0,62°C depuis décembre 2022.

Les sociétés du Groupe CAM, dont la CAM BTP, n'ont pas l'obligation d'incorporer dans leur rapport de gestion un chapitre répondant aux attentes de la réglementation extra-financière.

En 2025, le volume total des placements nets ressort à 1 025,03M€ (hors trésorerie), contre 981,53M€ en 2024 soit une augmentation de 4,43%.

Le total des comptes à terme et comptes sur livrets émis par des grandes banques françaises représente un total de 88,13M€ comme en 2024. Les comptes sur livrets représentent ainsi 0,13M€, et les comptes à terme 88,00M€.

Le total de la trésorerie est de 2,28M€, contre 2,53M€ au 31/12/2024.

La société a participé à deux autres Fonds Professionnels Spécialisés (FPS) en dehors du cadre de la SGAM btp. La valeur des parts au bilan est de 37,44M€ contre 36,97M€ à fin 2024. Au global, le niveau des FPS est de 51,96M€ contre 51,53M€ en 2024.

La société a arbitré un certain nombre de lignes d'actifs. Ces cessions ont dégagé un résultat net de 13,12M€ (+9,01M€ en 2024).

La variation des différences sur prix de remboursement nettes est de +0,52M€ (+0,51M€ en 2024).

Les opérations d'inventaire et d'analyse des conditions de dépréciation des actifs financiers ont abouti à une augmentation du stock de provisions pour dépréciations de 23,94% qui s'élève à 1,78M€ contre 1,44M€ en 2024.

À la fin de l'exercice, le portefeuille présente des plus-values latentes totales de 175,35M€ soit 15,69% du total du portefeuille financier, contre 178,25M€ et 15,95% à fin 2024.

Plus ou moins values latentes par poches d'Actifs	2025	2024	Variation
Titres amortissables	-9,27	-10,56	- 12,27%
Actions et OPCVM actions	79,07	79,85	- 0,98%
Immobilier	33,87	33,37	+ 1,49%
Autres	71,69	75,59	- 5,16%
<i>Dont entreprises liées</i>	69,22	73,16	- 5,39%
Total	175,35	178,25	- 1,62%

Le parc immobilier est certifié annuellement et expertisé tous les cinq ans conformément aux dispositions du Code des assurances applicables en 2025.

À fin 2025, le parc immobilier est composé d'immeubles de placement détenus en direct pour une valeur nette comptable de 17,26M€ (+0,46%), de parts de SCI ou OPCI (dont la SCI Foncière Camacte) pour 80,24M€ (+3,40%) et d'immeubles d'exploitation pour 4,61M€ (-6,78%), soit un total de 102,10M€ (99,72M€ à fin 2024). Ces actifs ont une valeur de réalisation de 135,97M€ (133,09M€ à fin 2024). La poche immobilière représente 11,38% de la valeur de l'ensemble des actifs au 31/12/2025 (11,45% à fin 2024).

La SCI Foncière CAMACTE est détenue à hauteur de 85% par la CAM BTP et 15% par sa filiale ACTE IARD. Cette société possède huit immeubles de rapport pour une valeur nette comptable de 67,97M€ (-3,66% par rapport à fin 2024).

Un neuvième immeuble est en cours de construction à ARRAS (62) avec des dépenses engagées à fin 2025 à hauteur de 2,92M€ via une opération de VEFA (1,85M€ à fin 2024).

Un dixième immeuble est en cours de construction à TURCKHEIM (68) avec des dépenses engagées en 2025 à hauteur de 2M€ via une opération de VEFA.

Aucun immeuble ne nécessite de constater une provision pour dépréciation durable.

Après l'acquisition d'une forêt de 104 hectares en Meuse (55) en 2024, permettant ainsi d'investir en conciliant performance économique et responsabilité écologique, la SCI Foncière a fait l'acquisition d'une deuxième forêt en Moselle (57). Ces biens possèdent une grande diversité d'essences forestières avec une quinzaine d'espèces (chêne, hêtre, érable, charme, merisier...) et une biodiversité riche et variée.

La part de la CAM BTP dans la SCI Foncière CAMACTE est de 68,10M€ contre 64,70M€ à fin 2024.

La CAM BTP reste attentive à l'évolution du marché de l'immobilier, tant au niveau du logement que des locaux professionnels. Ses choix d'investissement ont été définis dans une feuille de route arrêtée par le conseil d'administration du 10 octobre 2023 avec des objectifs de rendements supérieurs ou égaux à 5% en fonction des typologies d'actifs immobiliers dont habitation, bureau, commerces, mixte.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actifs non amortissables : ceux ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Le stock de provisions pour dépréciation de la poche R343-10 s'élève à 1,78M€ à fin 2025 contre 1,44M€ à fin 2024. Bien que la valeur de réalisation des actifs obligataires soit restée négative en 2025, aucune PDD n'a été dotée au titre des actifs relevant de l'article R343-9 puisqu'aucun défaut n'a été constaté parmi les émetteurs.

Le portefeuille des titres classés en R343-10 étant en situation de plus-value latente, la société n'a pas eu à constater de Provision pour Risque d'Exigibilité.

Les amortissements des composantes du siège du Groupe sont de 0,35M€ comme en 2024. Une partie des composants avait une durée d'amortissement de 15 ans, il reste donc à amortir ceux avec des durées de 20, 30 et 50 ans.

Les loyers intra-groupe s'élèvent quant à eux à 1,06M€ contre 1,04M€ en 2024.

Les revenus obligataires avant surcotes/décotes passent de 4,79M€ à 7,13M€, soit une augmentation de 48,81%. Après jeu des différences de prix d'achat et cession des obligations (surcotes-décotes), les revenus fixes s'élèvent à 7,65M€ contre 4,68M€ à fin 2024.

Les autres revenus sur titres ont diminué de 12,72% à 17,39M€ (19,93M€ à fin 2024).

Les dividendes immobiliers provenant de la SCI Foncière CAMACTE se sont élevés à 0,35M€ en 2025 contre 0,86M€ en 2024, et ceux en provenance de SCPI ou OPCI à 0,40M€ contre 0,41M€ à fin 2024. Étant donné ses prévisions de résultats, la SCI Foncière n'a pas versé d'acompte sur dividendes fin 2025.

ACTE IARD a versé 2,11M€ de dividendes à la CAM BTP, contre 3,46M€ en 2024.

Les autres dividendes se sont élevés à 14,10M€ contre 13,79M€ à fin 2024 (+2,25%).

Au total, les produits des placements y compris produits financiers sur acceptations, hors plus-values sur réalisations, produits des différences de prix de remboursement à percevoir et reprises de PDD, ont augmenté de 21,79% et ressortent à 25,04M€ (24,61M€ à fin 2024).

Avant jeu des reprises et provisions pour dépréciation, le résultat financier est de 35,89M€ contre 32,07M€ à fin 2024.

Le résultat financier net 2025, y compris variation des provisions, est de 35,58M€, contre 33,55M€ en 2024 soit une progression de 6,05% provenant essentiellement du niveau supérieur des revenus obligataires et des dividendes.

1.2.4. COMMUNICATION

Depuis 2022, la CAM BTP a initié une nouvelle politique de communication pour l'ensemble de son groupe et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CAM met l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAM BTP et ses filiales ; deux marques ont été créées :

- CAM BTP, qui regroupe les activités non-vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAM BTP.
- CAM COURTAGE, qui regroupe les activités non-vie et vie distribuées par le courtage.

Les noms des sociétés n'ont pas été modifiés.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes de la CAM BTP.

La CAM BTP a renforcé et développé des partenariats avec les différentes instances représentant les métiers du BTP. Elle a également accru sa présence dans les médias et les réseaux sociaux et développe également une communication de conseils juridiques et techniques : des webinaires consacrés aux enjeux du secteur du BTP sont régulièrement organisés avec un succès grandissant. Elle a également reconduit son programme de mécénat, notamment pour la préservation de la Chapelle de Ronchamp construite par l'architecte Le Corbusier.

1.2.5. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs de l'ensemble du Groupe CAM au 31 décembre 2025 sont de 262 salariés (249 à fin 2024). Le Groupe CAM a fortement investi dans de nouvelles compétences au cours de l'année 2025 afin de faire face à ses obligations réglementaires croissantes mais aussi afin de servir ses ambitions de développement et de modernisation dans le cadre d'un plan stratégique à horizon 2032.

L'effectif de la CAM BTP en fin d'année est de 39 salariés comme à fin 2024.

Examinons à présent les résultats et les comptes de votre Mutuelle pour l'exercice 2025.

1.3. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats de la CAM BTP au 31 décembre 2025, comparés à ceux de 2024, sont donnés par le tableau ci-après.

La CAM BTP est adhérente de la SGAM BTP qui combine en 2025 un périmètre composé de l'Auxiliaire, l'Auxiliaire Vie, la CAM BTP, la SMABTP, la SMAVie ainsi que leurs filiales.

Chaque Mutuelle adhérente est dispensée de combinaison ou consolidation depuis l'exercice 2007.

Il convient de signaler qu'en 2024, la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2021 et 2022. A l'occasion des travaux du vérificateur, la société a opté pour la procédure de régularisation spontanée des bases imposables au titre de certains postes de bilan :

Postes en M€	2021	2022
Prévisions de recours hors construction (nettes de frais de gestion)	0,67	0,12
Provisions pour sinistres tardifs (y compris frais de gestion)	3,91	0,33
PSNM complémentaires acceptées d'ACTE IARD	5,53	0,00
Plus-values latentes sur OPCVM	4,64	-3,74
Total des rehaussements	14,76	-3,30

Les effets de ces régularisations versées en 2024, ont été pris en compte dans les résultats de l'exercice 2024 et représentent un montant de droits rappelés de 4,04M€ auxquels s'ajoutent 0,18M€ d'intérêts de retard soit un impact total de 4,22M€ au titre de 2021. Le déficit reportable résultant de l'exercice 2022 a été complété par les 3,30M€ de correction symétrique.

Ces régularisations ont également impliqué le provisionnement d'une participation des salariés complémentaire de 0,72M€ qui a été versée début 2025.

La société a maintenu sa position relative au calcul de la taxe sur excédents de provisions de sinistres et provisionné 0,20M€ correspondant à la rectification proposée par l'administration fiscale au terme des différents recours amiables mis à disposition du contribuable. Une réclamation contentieuse a été déposée début 2026.

Un nouveau contrôle fiscal portant sur les exercices 2023 et 2024 a démarré en décembre 2025. Les résultats des travaux du contrôleur seront connus fin 2026.

Le résultat comptable de la CAM BTP net d'impôt sur les sociétés ressort ainsi à 15,10M€ en 2025 contre 15,15M€ en 2024.

En millions d'euros	2025	2024
• Résultat avant Impôt sur les sociétés, intéressement et Participation des salariés	17,32	22,77
• Impôt sur les sociétés	2,18	6,69
• Intéressement et Participation des salariés (*)	0,03	0,92
RÉSULTAT COMPTABLE NET DE LA CAM BTP	15,10	15,15

(*) hors charges sociales et fiscales, et intérêts de retard sur le rappel de participation 2021

Nous exposons ci-après les éléments du compte de résultat et du bilan.

1.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat se compose du compte technique comprenant les opérations d'assurance, et du compte non technique intégrant les opérations exceptionnelles ou ne relevant pas de l'exploitation courante.

1.3.1.1. COMPTE TECHNIQUE

Cotisations

Les cotisations émises nettes d'annulations courantes s'élèvent à 142,73M€ contre 143,07M€ en 2024, soit une diminution de 0,24%.

Après intervention des cotisations à émettre nettes de primes à annuler, des provisions pour primes non acquises et des provisions pour risques en cours, les cotisations acquises à l'exercice avant réassurance, y compris les acceptations, ressortent à 150,79M€ en 2025, contre 142,05M€ en 2024, ce qui correspond à une hausse de 6,16%.

Les cotisations acquises à l'exercice, nettes de réassurance, ressortent à 137,54M€ en 2025 contre 129,52M€ en 2024, soit une augmentation de 6,19%. Le niveau des primes cédées aux réassureurs en 2025 est en hausse de 5,79% et s'élève à 13,25M€.

Les cotisations acquises « affaires directes » nettes d'annulations et de variation des provisions de primes, proviennent directement de l'activité de la CAM BTP : elles passent de 86,52M€ en 2024 à 91,25M€ en 2025, soit une augmentation de 5,47%.

Cette augmentation s'explique par :

- Le niveau des déclarations d'assiettes des sociétaires au titre de l'année 2024 qui diminue relativement peu et traduit la bonne tenue du BTP sur le secteur d'activité de la CAM BTP malgré la crise de l'immobilier,
- le résultat des augmentations tarifaires et de l'évolution de certains indices sectoriels,
- l'activité commerciale qui a également permis de conforter le portefeuille d'affaires, tant par les conquêtes de 2025 que par la défense du portefeuille.

La société réalise toujours plus de 95% de son activité en polices d'abonnement. Malgré la baisse d'activité dans la construction neuve depuis 2024, les primes émises en polices ponctuelles ont progressé de 14,43%, passant de 3,83M€ à 4,39M€.

Les cotisations acquises provenant des acceptations passent de 55,53M€ à 59,54M€. Les principaux éléments qui les composent sont :

- les cotisations acceptées provenant d'ACTE IARD, pour 17,07M€ (+11,98%) ; elles correspondent principalement à l'application du traité de réassurance en quote-part construction pour 17,06M€ qui étaient de 15,23M€ en 2024 ;
- les cotisations acceptées de BTP Prévoyance (groupe PRO BTP) dans le cadre du traité de réassurance des risques sociaux du BTP, qui sont de 40,48M€ contre 38,25M€ en 2024, soit une augmentation de 5,83% ;
- les cotisations acceptées de SMA SA qui sont de 1,74M€ en baisse de 3,46% par rapport à 2024.

Charge de sinistres

La charge de sinistres brute totale, avant réassurance, ressort à 145,31M€ en 2025 contre 121,75M€ en 2024, en augmentation de 19,35%.

Cette progression provient essentiellement de malis importants sur des sinistres ouverts antérieurement dans les branches Responsabilité Civile Décennale, Responsabilité Civile Générale et Dommages ouvrage.

La charge de sinistres des acceptations a progressé de 1,15% pour atteindre 52,33M€, dont +1,68M€ pour les acceptations ACTE IARD, -1,10M€ pour BTP Prévoyance et -0,03M€ pour SMA SA.

La charge de prestations des affaires directes est de 93,44M€, contre 70,82M€ en 2024, soit une hausse de 31,95%. Alors qu'en 2024, la société avait une charge des sinistres importants (supérieurs à 0,23M€) de l'ordre de 8,87M€ pour 16 sinistres déclarés dans l'exercice, ce sont 13 sinistres qui ont été déclarés en 2025 pour une charge de 7,51M€. Les sinistres antérieurs ont représenté une charge de 13,25M€ sur l'exercice 2025 contre 5,11M€ sur 2024.

La charge de sinistres indiquée au compte de résultat comprend les frais de gestion des sinistres (internes et externes) pour 14,72M€ (contre 14,52M€ en 2024), dont 8,66M€ (7,86M€ en 2024) correspondent aux frais internes répartis conformément aux dispositions du plan comptable d'assurance.

La charge de sinistres nette de réassurance ressort à 134,15M€ en 2025, contre 122,20M€ en 2024, soit une augmentation de 9,78%.

La charge des cessions de sinistres aux réassureurs a représenté en 2024 un bénéfice au profit des réassureurs avec un transfert de 0,46M€ contre un bénéfice au profit de la CAM BTP de 11,16M€ en 2025.

Produits des placements alloués

Les produits financiers sont affectés au compte non technique conformément au plan comptable des assurances. Une partie, représentant les produits financiers générés par les provisions techniques, est allouée au compte technique en fonction du rapport provisions techniques nettes de réassurance / provisions techniques nettes de réassurance + fonds propres. Les résultats financiers sont détaillés dans le compte non technique.

Les produits des placements alloués au compte technique sont de 23,14M€, contre 21,79M€ en 2024, conséquence de la hausse globale des produits financiers et du niveau des provisions techniques.

Autres produits et charges techniques - frais généraux

Les autres produits techniques, de 0,24M€, sont en hausse de 0,68% par rapport à 2024; il s'agit des frais accessoires perçus à l'occasion des émissions des avis d'échéance dont le volume est directement lié aux modalités de règlement des cotisations par les sociétaires.

Les frais généraux sont affectés selon leur destination, conformément au plan comptable, et non selon leur nature.

Pour l'ensemble du groupe, les frais de gestion directs totaux (hors commissions versées aux courtiers et nets de frais accessoires) représentent 37,13M€ contre 33,88M€ en 2024, en augmentation de 9,58%. Les frais de gestion sont affectés aux sociétés du groupe selon des clés de répartition tenant compte, entre autres, du volume d'affaires réalisées, des sinistres traités, des effectifs affectés à l'activité de chaque entité.

Les commissions, essentiellement versées aux courtiers, sont de 15,30M€ pour le groupe, en hausse de 10%, liée à la progression des primes émises des filiales ACTE IARD et ACTE VIE.

Ce sont les investissements techniques et humains engagés en 2025 qui contribuent à la progression des frais de fonctionnement : renforcement des équipes commerciales, renforcement des équipes administratives pour faire face aux obligations réglementaires croissantes, travaux de refonte du système de gestion métier, intégration de nouveaux outils, développement des actions de communication, sont les principaux postes concernés.

Pour la CAM BTP, la répartition des frais généraux sur affaires directes par destination, hors commissions, conformément au plan comptable de l'assurance, est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2025	2024	Δ
• Charges internes de sinistres	8,66	7,86	+ 10,06%
• Charges d'acquisition	8,38	8,02	+ 4,58%
• Charges d'administration	0,91	0,71	+ 28,46%
• Autres charges techniques	1,80	1,68	+ 6,98%
• Charges financières internes	0,88	0,67	+ 31,46%
TOTAL	20,63	18,94	+ 8,91%

Les frais sur acceptations s'élèvent à 11,65M€, en progression de 48,48% par rapport à fin 2024. Ce poste représente les commissions de réassurance versées aux cédantes. Les commissions versées à BTP Prévoyance augmentent de 108% et représentent 6,52M€. Le volume de commissions versées en 2025 au titre du traité construction en quote-part avec ACTE IARD est de 5,35M€, en progression de 13,02%. Le résultat de ce traité représente une perte pour la CAM BTP de 3,21M€ (-2,82M€ en 2024), qui pourra être compensée par le versement de dividendes par ACTE IARD si son assemblée générale en décide ainsi.

Les commissions reçues des réassureurs sont de 1,08M€, en baisse de 6,25% par rapport à 2024.

Le rapport Frais de gestion nets de commissions reçues des réassureurs/Cotisations émises totales nettes de cessions est de 22,68% contre 19,79% en 2024. Ce ratio est de 25,15% sur les affaires directes, en augmentation de 1,30 point par rapport à 2024.

Résultat de la réassurance cédée

L'application des programmes de réassurance cédée avait permis à la CAM BTP de transférer un bénéfice net de 11,83M€ à ses réassureurs en 2024 ; il est de 1,01M€ à fin 2025.

Le résultat technique est un excédent de 4,65M€ contre 11,44M€ en 2024.

1.3.1.2. COMPTE NON TECHNIQUE

Produits financiers

Les produits des placements passent de 40,10M€ à 41,76M€ en 2025 et se décomposent comme suit :

Les revenus des placements (loyers des immeubles, dividendes, coupons des obligations) passent de 24,35M€ à 24,48M€ soit une augmentation de 0,54%. Les investissements en titres obligataires continuent d'être privilégiés afin de dégager un volume plus important de revenus récurrents.

Les « autres produits de placements » passent de 3,64M€ à 2,64M€. Outre des reprises de provisions sur placements pour 1,45M€, ce poste comprend 0,63M€ de différences sur prix de remboursement des obligations à percevoir et d'autres produits financiers pour 0,56M€. Pour mémoire, en 2024, les reprises de provisions pour dépréciation durables s'élevaient à 2,91M€.

Les profits de réalisation des placements sont de 14,64M€ contre 12,12M€ en 2024.

Les charges de placements sont de 6,18M€, contre 6,55M€ en 2024 et s'analysent comme suit :

Les pertes provenant de la réalisation des placements sont de 1,51M€ contre 3,10M€ en 2024.

Les frais de gestion internes et externes des placements passent de 1,07M€ à 1,82M€, soit une augmentation de 69,79%. Les frais de gestion externes ont diminué de 53%. Les frais d'entretien

des immeubles ont augmenté de 142,44%. Les frais de gestion internes ont quant à eux augmenté de 31,46% à 0,88M€.

Les autres charges de placements, qui ressortent à 2,84M€, contre 2,37M€ en 2024, comprennent :

- les amortissements et provisions pour dépréciation des immeubles pour 2,15M€ en augmentation de 54,13% par rapport à 2024 ;
Rappelons que le siège du Groupe acquis en 2008 a 17 ans. Il fait l'objet d'amortissements annuels qui passent s'élèvent à 0,35M€ à fin 2025 car les lots amortis sur 15 ans l'ont été totalement à fin 2023. En contrepartie, des produits financiers correspondant aux loyers intra-groupe et au loyer fictif supporté par la CAM BTP pour l'utilisation de ce bien pour son exploitation sont comptabilisés à hauteur de 1,06M€ contre 1,04M€ à fin 2024.
- les différences de prix de remboursement des obligations pour 0,11M€ contre 0,04M€ en 2024
- et les provisions pour dépréciation des obligations, actions et parts d'OPCVM pour un montant de 0,58M€.

Le résultat financier ressort donc à 35,58M€ contre 33,55M€ à fin 2024.

Divers

Le compte non technique comprend entre autres les éléments courants et exceptionnels non liés à l'activité d'assurance de la Société.

Les autres produits non techniques qui sont de 0,27M€ augmentent de 86,11% par rapport à 2024. Les autres produits de cette rubrique sont des rémunérations perçues par l'entreprise pour des opérations de gestion de conventions de conservation de sinistres en flottes automobiles (0,04M€ et -7,56%) ou de distribution de produits connexes à l'assurance dont des services d'assistance (0,07M€ et +7,68%). Y figurent également des produits qui auparavant étaient comptabilisés en produits exceptionnels et qui depuis la réforme du plan comptable au 01/01/2025 figurent en produits de gestion courante. Ils s'élèvent à 0,14M€.

Les autres charges non techniques sont de 0,03M€ et représentent les charges sociales et fiscales de l'intéressement et de la participation des salariés de l'exercice 2025. Elles s'élevaient à 0,29M€ à fin 2024.

La réforme du plan comptable général en vigueur au 1^{er} janvier 2025 a réduit drastiquement le champ d'application des opérations exceptionnelles : le résultat exceptionnel est désormais strictement limité aux événements majeurs et inhabituels. En l'absence de dispositions spécifiques du plan comptable assurances, la société a appliqué les nouvelles règles du plan comptable général à son activité. Ainsi, les produits exceptionnels, de 0,06M€ en 2024 sont nuls en 2025. Tout comme les charges exceptionnelles de 0,35M€ qui correspondaient entre autres à des différences de règlement de primes de quelques centimes, à divers frais exceptionnels et à des provisions pour médailles du travail et pour litiges. En 2024, ce poste avait constaté également les intérêts de retard sur les redressements fiscaux de 2021 et la correction de participation qui en a découlé, soit 0,23M€.

L'application des accords d'intéressement et participation des salariés dérogatoire signés avec les partenaires sociaux en juin 2025 ne permet pas d'attribuer un intéressement ; elle permet l'attribution d'une participation de 0,03M€ hors charges sociales et fiscales. L'accord d'intéressement applicable au titre de 2024 avait attribué une participation dérogatoire de 0,20M€. Le montant total de la participation dérogatoire de l'exercice 2025 y compris charges sociales et fiscales s'élève à 0,05M€.

Le poste participation des salariés comprenait également en 2024 le rappel de participation de 0,72M€ au titre du rehaussement du résultat fiscal de 2021.

La variation des plus-values latentes sur les OPCVM actions soumise de plein droit à imposition dans l'exercice représente un montant négatif de 4,16M€ contre +11,72M€ en 2024. Le gain d'impôt théorique qui en résulte, compte tenu du taux moyen d'imposition, s'élève à 1,07M€ contre une charge de 2,98M€ en 2024.

La CAM BTP et sa filiale ACTE IARD ont opté pour le régime de l'intégration fiscale, mécanisme de consolidation des résultats fiscaux de l'ensemble des sociétés membres d'un groupe de sociétés ayant opté pour ce régime.

Le résultat fiscal de l'intégration qui représente un bénéfice de 12,41M€ contre +13,93M€ à fin 2024. Le déficit reportable de 2,06M€ a été utilisé en totalité. La charge d'impôt globale qui en résulte s'élève à 3,16M€.

La CAM BTP dégage un bénéfice fiscal après imputation du déficit reportable de 8,52M€, soit un impôt sur les bénéfices de 2,18M€.

ACTE IARD dégage également un résultat fiscal bénéficiaire de 3,89M€ +3,57M€ à fin 2024. La charge d'impôt sur les sociétés d'ACTE IARD en 2025 s'élève à 0,98M€ contre 0,89M€ à fin 2024.

Le résultat comptable de l'exercice ressort à 15,10M€, contre 15,15M€ en 2024.

Compte-tenu d'un report à nouveau à l'ouverture de l'exercice de 0,25M€ et du résultat de l'exercice, nous vous proposons d'affecter un total de 15,35M€ aux réserves libres et au report à nouveau selon la répartition suivante :

• Réserve responsabilité décennale	6 800 000,00
• Réserve incendie	1 400 000,00
• Réserve automobile	2 000 000,00
• Réserve responsabilité civile	4 000 000,00
• Report à nouveau	449 140,19
TOTAL	15 349 140,19

1.3.2. BILAN

Le total du bilan de la société s'élève à 1 115,68M€ contre 1 051,41M€ en 2024.

1.3.2.1. ACTIF

Le volume des placements nets, hors livrets et comptes rémunérés ressort à 1 025,03M€, contre 981,53M€ en 2024, soit une hausse de 4,43%.

Le volume des placements rapporté aux provisions techniques passe de 151,13% à 148,67%.

Les terrains et constructions nets d'amortissements et provisions pour dépréciation passent de 99,72M€ à 102,10M€ en 2025. Il n'y a pas eu d'acquisitions en 2025 hormis quelques remplacements de composants pour un montant net de 0,06M€. L'immeuble de placement de Besançon rue Nicolas Bruand fait l'objet d'un programme de rénovation et de transformation en logements : les travaux de 2025 ont été portés en constructions en cours pour 0,66M€ portant ainsi leur niveau à 2,24M€ à fin 2025.

La société possède ainsi en direct 10 biens immobiliers de placement pour une valeur nette comptable de 17,26M€ (+0,46%) et 3 immeubles d'exploitation pour 4,61M€ (-6,78%).

La part de la CAM BTP dans la SCI Foncière CAMACTE s'élève à 68,10M€ en augmentation de 3,40M€ par rapport à 2024. Les investissements réalisés ont nécessité des apports en compte courant des associés.

La société possède des parts d'autres SCI et OPCI pour une valeur nette de 12,13M€ (-5,92%).

La part de l'immobilier dans les placements représente 9,96% des placements contre 10,16% en 2024.

Les placements dans des entreprises liées passent de 152,76M€ à 160,98M€. Pour un montant de 143,53M€ (+6,08% par rapport à 2024), il s'agit des avances d'espèces de la CAM BTP à ACTE IARD

en représentation de ses engagements techniques dans le cadre du traité de réassurance en quote-part construction.

Les autres placements avant provisions pour dépréciation, de 736,35M€ contre 703,82M€ en 2024, comprennent les obligations cotées, à hauteur de 362,96M€ (+15,40%), des actions et titres cotés pour 9,68M€ (-24,37%), des parts d'OPCVM pour 264,12M€ (-2,36%), des titres non cotés pour 2,46M€ (-72,24%), d'autres titres pour 9,13M€ (stable) et 88,00M€ de dépôts auprès d'établissements de crédit (stable).

Ces placements font l'objet de provisions pour dépréciation dont le stock est de 0,60M€ à comparer avec 1,02M€ en 2024.

Après provisions pour dépréciation durable, les autres placements nets sont de 735,74M€ contre 702,79M€ en 2024 (+4,69%).

Le poste « créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes », ressort à 26,20M€, en baisse de 0,21% par rapport à 2024. Il s'agit des espèces déposées auprès des groupements de co-réassurance construction pour 1,16M€, ainsi que des dépôts espèces constitués dans le cadre du nouveau traité de réassurance acceptée en provenance de BTP Prévoyance (25,04M€ et -0,41% par rapport à 2024).

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ressort à 27,57M€ contre 18,55M€ en 2024.

Le volume des créances est de 49,15M€ contre 41,69M€ en 2024 et se décompose comme suit.

La ligne « primes restant à émettre » comprend le solde des primes acquises non émises pour 26,02M€ (16,94M€ à fin 2024) et des cotisations à annuler pour 5,85M€ (4,75M€ à fin 2024), soit un montant net de 20,17M€ (12,19M€ à fin 2024).

Les créances sur les assurés ressortent à 14,52M€ contre 14,20M€ en 2024, soit une progression de 2,29%.

Les créances douteuses atteignent 1,90M€ contre 1,42M€ à fin 2024.

La crise que traversent depuis 2024 les professionnels de la construction et de l'immobilier a provoqué de nombreuses procédures collectives dont une grande majorité de mises en liquidation.

A la CAM BTP, le nombre de productions de créances diminue de 25% entre 2024 et 2025. Le montant moyen des créances a également baissé de 25% pour atteindre 10,8K€. Plusieurs défaillances significatives sont survenues en 2025 dont une de 94K€ représentant à elle seule près d'un quart du total.

Les créances nées d'opérations de réassurance passent de 6,53M€ à 6,23M€ en 2025. Les créances de la réassurance acceptée en provenance de BTP Prévoyance et des anciens groupements construction progressent de 20,10% à 2,18M€. Les créances de réassurance cédée passent de 4,71M€ à 4,05M€.

Les autres créances qui s'élèvent à 8,23M€ contre 8,77M€ en 2024, s'analysent comme suit :

Les créances de personnel de 0,10M€ diminuent de 7,63%.

Le poste « État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques », s'élève à 0,42M€ à fin 2025 contre 0,91M€ à fin 2024.

Le poste débiteurs divers est de 7,71M€ contre 7,75M€ en 2024. Les comptes courants internes avec les entités du Groupe CAM présentent un solde global de 4,06M€ (-2,45% par rapport à fin 2024). Les autres débiteurs divers concernent principalement la gestion du parc immobilier avec un total de 3,55M€ à fin 2025 contre 3,46M€ à fin 2024.

Les autres actifs de 0,50M€, en progression de 0,38M€ comprennent les actifs corporels d'exploitation dont principalement les agencements de locaux, matériels de bureau et quelques matériels informatiques, le cœur du système d'information du Groupe étant la propriété du GIE CAMACTE. L'ouverture de la délégation commerciale de Schiltigheim (67) représente une grande partie de cette progression.

Les comptes courants et caisse sont de 2,28M€ contre 2,53M€ en 2024. Ce poste correspond à hauteur de 1,49M€ à la trésorerie liée aux encaissements de fin d'année sur les cotisations à effet du 1er janvier 2026 et non placée au 31/12 (2,11M€ à fin 2024) et pour 0,79M€ à des comptes sur livrets. Ces derniers étaient de 0,42M€ à fin 2024.

Les comptes de régularisation à l'actif du bilan dont le solde ressort à 11,14M€, se composent notamment, à hauteur de 8,02M€ des coupons courus non échus, de charges payées d'avance et produits à recevoir pour 0,19M€ et enfin pour 2,92M€ de la décote des obligations lors de leur achat.

1.3.2.2. PASSIF

Les capitaux propres passent de 355,84M€ en 2024 à 370,94M€, soit une augmentation de 4,24%.

L'augmentation des capitaux propres provient en totalité du résultat de l'exercice 2025.

Les provisions techniques passent de 649,54M€ à 689,53M€, soit une progression de 6,16% résultant d'une augmentation de 23,31M€ en assurance construction, +8,39M€ en hors construction et +8,29M€ en acceptations.

Le stock de provisions pour sinistres non encore manifestés de la CAM BTP (affaires directes) ressort à 159,67M€, contre 152,60M€ en 2024, soit une augmentation de 4,63%.

Le stock de provisions pour risques et charges est de 0,72M€, en progression de 48,94% par rapport à 2024. Ce poste comprend à hauteur de 0,20M€ la provision pour impôt liée au litige fiscal en cours sur la taxe sur excédents de provisions de sinistres

Les autres dettes, qui étaient de 45,55M€ en 2024, sont de 54,49M€ en 2025.

Cette rubrique comprend les soldes créditeurs des comptes clients pour 12,76M€ (+10,44% par rapport à 2024), des réassureurs pour 35,98M€ (+34%), du personnel pour 0,24M€ (-79,84% en raison de la provision pour participation aux bénéfices de 2025), de l'État et des organismes de sécurité sociale pour 0,63M€ (-35,53%), des créanciers divers pour 4,89M€ (-2,17%).

Le poste « État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » correspond aux dettes sociales et fiscales à la clôture de l'exercice ainsi que les charges fiscales et sociales à payer sur opérations d'inventaire.

Le poste créanciers divers de 4,89M€ correspond pour 2,54M€ aux comptes courants internes au Groupe CAM et pour le solde à des comptes de tiers divers. Il était de 5M€ à fin 2024 dont 2,86M€ au titre des comptes courants internes au groupe.

Les comptes de régularisation passif présentent les différences de prix restant à amortir pour les obligations en portefeuille pour un montant de nul comme en 2024.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 0,16M€ à fin 2025 contre 0,26M€ à fin 2024.

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance. Conformément à l'analyse de la Commission juridique fiscale et de la concurrence de la Fédération Française de l'Assurance (Cir-Jur-88/2017) relative à l'application de ces dispositions par les sociétés d'assurance, les obligations relatives aux délais de paiement imposées par le décret du 27 novembre 2015 et l'arrêté

du 20 mars 2017 ne trouvent pas à s'appliquer aux opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

La CAM BTP est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien ses opérations d'assurance, aussi le tableau ci-dessous ne présente que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	2	6	1	3	12
Montant total des factures concernées	0	2 559,10	17 279,63	50,88	7 968,17	27 857,78
% du montant total des achats de l'exercice	0	0,09	0,62	0,00	0,28	0,99

Nombre de factures exclues 0
Montant total des factures exclues 0

Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	973	105	24	9	18	156
Montant total des factures concernées	2 184 273,02	478 953,08	44 004,11	19 812,40	81 927,50	624 697,09
% du montant total des achats de l'exercice	77,76	17,05	1,57	0,71	2,92	22,24

Nombre de factures exclues 0
Montant total des factures exclues 0

1.3.3. ANALYSE DES PRINCIPALES BRANCHES EXPLOITÉES

1.3.3.1. RAPPORT SINISTRES / COTISATIONS (S/C)

Le rapport global Sinistres / Cotisations hors acceptations, brut de réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,77 au 31 décembre 2025, contre 0,53 à fin 2024.

Le ratio combiné des affaires directes, comprenant les frais de gestion, avant réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,86 en 2025 contre 0,62 en 2024.

Rappelons qu'afin de rester très proches des notions comptables, les rapports S/C indiqués ont été calculés sur la base des résultats d'exploitation par branche tels qu'ils figurent sur l'état C 1.

Le plan comptable a introduit dans la charge de sinistres les frais de gestion internes, correspondant pour l'essentiel aux frais des services de sinistres. Les rapports S/C prennent en compte l'ensemble de ces frais de gestion.

L'évolution des résultats des différentes branches doit être analysée au regard de l'évolution des cotisations et des sinistres, mais également des produits financiers qui leur sont affectés en fonction du volume de cotisations et de provisions techniques. Ainsi le volume des produits des placements alloués au compte de résultat technique est de 23,14M€ à fin 2025 contre 21,79M€ en 2024.

1.3.3.2. AUTOMOBILE

La branche Automobile représente un volume de cotisations acquises à l'exercice de 11,82M€ contre 11,21M€ en 2024, soit une augmentation de 6,61%.

Le nombre de véhicules assurés à la fin de l'exercice a baissé de 0,14% à 23 407 unités. Le nombre de véhicules particuliers diminue de 0,42% à 3 114 unités et celui des véhicules professionnels progresse de 0,10% à 20 293 unités.

Les affaires nouvelles de la CAM BTP dans cette branche ont été de 0,97M€ en 2025 (+73,52% par rapport à 2024). Parmi cette production près de 59% a été réalisé sur des contrats flottes (61% en 2024).

Le portefeuille de contrats de la branche automobile présente une valeur annualisée de 13,35M€ à fin 2025 contre 12,67M€ à fin 2024.

La charge des prestations passe de 10,36M€ en 2024 à 9,07M€ en 2025, soit une diminution de 12,45%. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a diminué de 4,74% entre 2024 et 2025.

Un sinistre important (d'un montant unitaire supérieur à 230K€) a été déclaré en 2025 pour une charge de l'exercice de 0,74M€ contre aucun en 2024. Les sinistres importants antérieurs ont donné lieu à mali pour 0,48M€ (0,21M€ de boni en 2024).

Le rapport S/C, tel que défini ci-avant, ressort à 0,77 en 2025 contre 0,92 en 2024. Le ratio combiné est quant à lui de 0,90 contre 1,05 à fin 2024.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,95M€ au niveau de résultat technique comme en 2024.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 1,94M€ contre +0,68M€ à fin 2024.

Le résultat technique est un bénéfice de 0,15M€ en 2025 contre -0,31M€ en 2024.

La branche automobile est un type de risque difficile à équilibrer du fait de la forte concurrence entre assureurs qui l'utilisent comme produit d'appel avec des marges limitées.

1.3.3.3. RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Les affaires nouvelles réalisées en 2025 sont de 0,09M€ (+37,53% par rapport à 2024). Il convient d'y ajouter une quote-part (40%) des contrats « Globale », regroupant des garanties RC et RD, soit 1,02M€ contre 0,57M€ en 2024.

Le total des affaires nouvelles est donc de 1,11M€ en augmentation de 73,92% par rapport à 2024.

Les cotisations acquises de la branche Responsabilité Civile Générale ressortent à 11,33M€ en 2025 contre 10,89M€ en 2024, soit une hausse de 4,05%.

La charge des prestations passe de 6,51M€ en 2024 à 13,71M€ en 2025, soit une hausse de 110,52%. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice diminue de 0,72% par rapport à 2024.

Quatre sinistres importants ont été déclarés en 2025 pour 2,77M€ contre aucun en 2024. Des malis sur sinistres importants ont été enregistrés pour 0,03M€ contre des boni de 0,37M€ en 2024.

Le rapport S/C est de 1,21 contre 0,60 à fin 2024. Le ratio combiné est de 1,34 contre 0,72 à fin 2024.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 2,25M€ au niveau de résultat technique contre 2,07M€ à fin 2024.

Les réassureurs se voient transférer une perte de 2,03M€ contre un bénéfice technique de 1,27M€ en à fin 2024.

Le résultat technique de la branche est un excédent de 0,42M€ contre 3,79M€ en 2024.

1.3.3.4. DOMMAGES AUX BIENS

Cette catégorie regroupe les contrats Multirisques Habitation (Dommages aux biens particuliers), Incendie de Chantier, Incendie Professionnel et Bris de Machine (Dommages aux biens professionnels).

Les affaires nouvelles de la CAM BTP dans cette branche ont été de 0,49M€ en 2025 contre 0,37M€ en 2024.

Le portefeuille de contrats de risques de particuliers représente un montant annualisé de cotisations de 1,99M€ (+4,68% par rapport à 2024) et celui des professionnels 7,45M€ (+5,48%).

Les cotisations acquises pour cet ensemble sont de 7,97M€ (+4,08%) par rapport à 2024.

La charge des prestations ressort à 4,69M€ contre 4,33M€ en 2024, soit une augmentation de 8,31%. Les risques de particuliers voient leur sinistralité diminuer de 81,23% à 0,73M€ et celle des professionnels progresse de 3,51M€ à 3,17M€. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a diminué de 17% notamment en raison de l'absence d'événements climatiques.

Quatre sinistres importants ont été déclarés dans cette branche en 2025 pour 2,21M€ contre deux pour 1,72M€ en 2024.

Des bonis de 0,03M€ ont été enregistrés en 2025 au titre des sinistres importants contre des bonis de 0,51M€ en 2024.

Le rapport S/C de l'ensemble Dommages aux biens est ainsi de 0,59 contre 0,57 en 2024. Le ratio combiné s'élève à 0,72 contre 0,70 en 2024.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,44M€ au niveau de résultat technique (-10,95% par rapport à 2024).

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 1,72M€ contre +2,54M€ en 2024.

L'ensemble Dommages aux biens dégage un bénéfice technique de 0,96M€ contre + 0,26M€ en 2024.

1.3.3.5. RISQUES SOCIAUX

Sont regroupées sous cette appellation les branches Individuelle Accidents (dommages corporels), Arrêts de travail et Licenciement.

Le volume des cotisations acquises en 2025 est de 16,55M€ contre 16,58M€ en 2024, soit une diminution de 0,16%.

Les cotisations acquises de la branche Dommages corporels sont de 14,39M€ contre 14,46M€ en 2024, soit une baisse de 0,52%.

Les cotisations relatives à la branche Licenciement qui figurent dans la catégorie Divers de l'état C1 sont en hausse de 2,28% à 2,17M€. Ce montant représente les cotisations des contrats Licenciement Ouvriers, Licenciement ETAM/Cadres ainsi que celles des garanties du contrat Licenciement – Indemnité de départ en retraite, gérées en répartition.

Les cotisations du contrat Licenciement – Indemnité de départ à la retraite gérées en capitalisation au titre du collège ETAM-Cadres, de 0,26M€ (en baisse de 70,84%), sont affectées à ACTE vie. La baisse importante des cotisations est due à la mise en réduction du plus gros contrat du portefeuille qui représentait environ 0,60M€ de versements annuels.

À noter qu'une partie de la charge globale de sinistres du contrat Licenciement – Indemnité de départ à la retraite est affectée à ACTE Vie, au fonds de capitalisation des assurés.

La charge des prestations de cet ensemble s'établit à 11,82M€ contre 12,87M€ en 2024, soit une diminution de 8,13%. La charge des prestations des contrats de licenciement (1,26M€) baisse de 40,23% par rapport à 2024 et celle des contrats de prévoyance collective diminue de 1,82% à 10,56M€.

Le rapport S/C de l'ensemble Risques Sociaux ressort à 0,71 contre 0,78 en 2024. Le ratio combiné est de 0,78 contre 0,84 à fin 2024.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,43M€ au niveau du résultat technique contre 0,41M€ à fin 2024.

En l'absence de sinistralité excédent les priorités, les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 0,15M€, stable par rapport à 2024.

Le résultat technique de cet ensemble est un bénéfice de 3,91M€ contre +2,93M€ en 2024. Les contrats de prévoyance collective des entreprises du BTP affichent une amélioration de leurs résultats techniques de 2,82% en bénéfice de 3,40M€. Le Licenciement présente un bénéfice de 0,50M€ contre une perte de 0,38M€ en 2024.

1.3.3.6. DIVERS

Le poste « divers » regroupe les branches Transport, Protection Juridique, Assistance et Pertes pécuniaires (hors licenciement analysé dans la rubrique Risques Sociaux).

L'assurance de la protection juridique présente des primes acquises de 0,82M€ en augmentation de 1,02% par rapport à 2024.

La charge des prestations est de 0,24M€ contre 0,55M€ en 2024.

Le résultat technique de cet ensemble est un excédent de 0,49M€, contre +0,18M€ en 2024.

L'activité d'assistance est liée au produit Véhi Pro pour lequel la CAM BTP est assureur et FIDELIA, réassureur en quote-part, est gestionnaire des sinistres. Les primes sont de 115,31K€ (+35,14%) et les sinistres de 26,81K€ (-12,46%), ce qui dégage un résultat technique positif de 56,42K€ contre 20,15K€ en 2024.

Pour la branche catastrophes naturelles, les primes progressent de 64,58% à 1,91M€ en raison de l'augmentation du taux de cotisation réglementaire, et la charge de sinistres est de 0,95M€ contre 0,72M€ en 2024.

Il convient de rappeler que seuls sont pris en charge par cette branche les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 0,84M€, en augmentation de 88,25% par rapport à 2024.

Le résultat technique de cette branche est une perte de 0,10M€ contre -0,14M€ à fin 2024, en raison de la dotation à la provision pour égalisation de 0,65M€, la portant à 0,99M€. L'absence de sinistralité dans cette catégorie conduit à constituer une provision d'égalisation importante.

Les cotisations acquises de la branche Transport sont de 0,44M€, en augmentation de 6,70% par rapport à 2024.

La charge de sinistres reste modérée avec 0,16M€ en augmentation de 97,47% par rapport à 2024.

Le résultat technique ressort à 0,22M€ contre 0,28M€ en 2024.

Au total la branche «divers» présente un résultat technique de 0,67M€, contre 0,34M€ en 2024. Les produits financiers alloués contribuent pour 0,06M€ (+51,57% par rapport à 2024).

L'ensemble des branches « Affaires directes » hors construction, y compris Transports, dégage un excédent de 6,11M€ contre 7,02M€ en 2024. Les produits financiers alloués sont de 4,13M€ contre 3,97M€ en 2024.

1.3.3.7. ASSURANCE CONSTRUCTION

Ce chapitre traite de façon distincte les garanties obligatoires de l'assurance construction, qui sont gérées en capitalisation et donnent lieu à l'évaluation de sinistres futurs, et les garanties facultatives, qui sont gérées en répartition. Les contrats de la branche construction comportent à la fois des garanties gérées en capitalisation et en répartition.

Les garanties obligatoires de l'assurance construction générant d'importantes provisions techniques, les produits financiers y sont particulièrement importants pour l'équilibre du risque.

Les affaires nouvelles réalisées en 2024 sur les produits de responsabilité civile décennale pure étaient de 0,04M€ et sont nulles en 2025 ; il convient d'y ajouter 60% des contrats « globale⁴ » pour 1,53M€ (en augmentation de 78,06% par rapport à 2024) et un total de 1,53M€ (+70,66% par rapport à 2024).

Les souscriptions en contrats ponctuels Dommages Ouvrage ou Tous Risques Chantiers se sont élevées à 4,56M€ en 2025 contre 6,09M€ en 2024 (-25,19%). Les contrats TRC et DO du chantier du Stade de la Meinau de Strasbourg, souscrits en 2024, représentaient un volume de primes de 1,30M€.

Le nombre de sinistres déclarés en 2025 au titre des garanties de l'assurance construction a diminué de 6,53% après une hausse de 9,87% en 2024.

RESPONSABILITE DECENNALE – Garanties obligatoires

Le volume des cotisations acquises de cette branche est de 24,98M€ contre 23,91M€ en 2024, soit une progression de 4,48%.

La charge des prestations est de 38,10M€, contre 35,87M€ en 2024. Le niveau des sinistres payés progresse de 29,19% par rapport à 2024 pour atteindre 17,60M€. Les recours encaissés augmentent de 22,08% pour atteindre 6,34M€. Un sinistre important a été déclaré en 2025 pour une charge de 1,03M€ (2 pour 1,03M€ en 2024). Les sinistres ouverts avant 2025 ont dégagé des malis de 5,26M€ contre 3,00M€ en 2024. Le montant des provisions de sinistres à payer augmente de 14,13M€ (+4,56%). Parmi celles-ci, les provisions pour sinistres non manifestés qui sont étroitement liées au niveau de primes et des sinistres ont fait l'objet d'une dotation de 5,95M€ (3,84M€ en 2024).

La CAM BTP continue d'appliquer les méthodes statistiques de détermination d'éventuels malis de liquidation.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 12,80M€ au résultat technique 2025 contre 11,85M€ en 2024.

Les réassureurs reçoivent une perte technique de 2,87M€ contre un bénéfice de 5,79M€ en 2024.

Le résultat technique est une perte de 0,70M€ contre -9,01M€ en 2024.

Les résultats techniques de ces dernières années ont conduit la CAM BTP à continuer d'appliquer des augmentations de tarifs modérées sur les contrats peu sinistrés et à récompenser les sociétaires fidèles et présentant de bons résultats techniques sur le long terme.

DOMMAGES OUVRAGE – Garanties obligatoires

Le volume des émissions passe de 3,63M€ en 2024 à 4,16M€ en 2025, soit +14,63%.

La charge des prestations, qui était de 3,80M€ en 2024, est de 7,37M€ en 2025. Les sinistres payés ont augmenté de 36,62% (+0,79M€) et les recours encaissés ont augmenté de 111,81% (+1,21M€). Le niveau des sinistres payés nets de recours encaissés passe de 1,09M€ à 0,67M€. Le niveau des provisions nettes de recours a augmenté de 13,68% à 32,61M€.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice de 0,33M€ contre +0,26M€ en 2024.

Le résultat technique est une perte de 2,27M€, contre +0,67M€ en 2024. Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 1,72M€ au résultat technique 2025 contre 1,59M€ en 2024.

ASSURANCE CONSTRUCTION – Garanties facultatives

⁴ Un contrat globale comporte des garanties de responsabilité civile pure ainsi que des garanties de garantie civile générale, couvrant ainsi en un seul contrat l'ensemble des besoins d'assurance de responsabilité des entreprises de construction

Les cotisations acquises des garanties facultatives de l'assurance construction ressortent à 11,15M€ en 2025 (dont 10,92M€ pour la responsabilité décennale) contre 10,17M€ en 2024 (dont 9,96M€ pour la responsabilité décennale).

La charge des prestations passe d'un bénéfice de 4,30M€ à une charge de 7,31M€. Contrairement aux garanties obligatoires, les garanties facultatives ne donnent pas lieu au provisionnement réglementaire (PSNM). Une variation de la sinistralité à court terme a un impact immédiat sur le résultat technique. Les provisions nettes de recours à encaisser ont augmenté de 5,41M€ pour atteindre à 49,86M€.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 0,90M€ contre 0,65M€ en 2024.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 1,91M€ au résultat technique 2025 contre 2,19M€ en 2024.

Le résultat technique des garanties facultatives est un excédent de 3,38M€ contre 14,63M€ en 2024.

1.3.3.8. ACCEPTATIONS

La CAM BTP réassure par acceptation à la fois des anciens Groupements Construction en liquidation, BTP Prévoyance (PROBTP) pour des risques de garantie des arrêts de travail des entreprises du BTP, sa filiale ACTE IARD pour ses risques construction et des partenaires commerciaux sur d'autres risques. Au total, les primes acceptées sont de 59,54M€ contre 55,53M€ à fin 2024 (+7,22%).

Les traités majeurs sont ceux concernant ACTE IARD et BTP Prévoyance qui représentent à eux seuls 57,54M€ de cotisations acceptées, en augmentation de 7,58% par rapport à 2024 et 96,65% du total des acceptations (96,33% à fin 2024).

Les acceptations de primes en provenance de BTP Prévoyance ont augmenté de 5,83% pour atteindre 40,48M€.

Les cotisations acceptées d'ACTE IARD sont de 17,07M€ contre 15,24M€ en 2024, soit une hausse de 11,98%.

Les cotisations acceptées de SMA SA sont de 1,74M€, en diminution de 3,46%.

La charge de sinistres acceptée s'élève au total à 52,33M€ (dont 97,79% pour BTP Prévoyance et ACTE IARD) contre 51,73M€ en 2024 (dont 97,80% pour BTP Prévoyance et ACTE IARD).

Le traité de réassurance avec ACTE IARD représente une perte de 3,20M€ pour la CAM BTP contre -2,81M€ en 2024.

Le résultat des acceptations en provenance de BTP Prévoyance atteint 0,95M€ contre 0,54M€ en 2024.

Les autres acceptations dégagent un bénéfice technique de 0,38M€ contre 0,41M€ à fin 2024 (-7,20%).

Le résultat sur acceptations global ressort à -1,87M€ contre -1,86M€ à fin 2024.

1.3.4. SITUATION DES FILIALES

1.3.4.1. ACTE IARD

La CAM BTP possède 99,84% du capital d'ACTE IARD, qui est de 11,43M€.

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice est de 89,43M€ en 2025, contre 84,42M€ en 2024. Il a progressé de 5,93%. L'assurance construction représente 30,2% des primes acquises (28,4% en 2024).

ACTE IARD avait également fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2021 et 2022 qui avait donné lieu à régularisation d'impôt pour 1,60M€ (y compris intérêts de retard) au titre de l'exercice 2021. Les corrections symétriques avaient permis de compléter le déficit reportable de 2022 de 1,53M€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 4,82M€, contre 5,01M€ en 2024. Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice, sont de 76,45M€, en hausse de 3,66%.

ACTE IARD propose la distribution d'un dividende de 32,09€ par actions soit 2,41M€ au global, soit 2,11M€ pour la CAM BTP. Il était de 28,23€ par actions à fin 2024, soit 2,40M€ pour la CAM BTP.

1.3.4.2. ACTE VIE

La CAM BTP possède 86,39% du capital d'ACTE VIE, qui est de 6,10M€.

Le bénéfice réalisé après impôt en 2025 est de 1,19M€ contre 1,17M€ en 2024.

Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice, sont de 14,93M€, en progression de 8,49% par rapport à 2024.

1.3.4.3. ACTE services

La CAM BTP détient 55,05% du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 878,14K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM BTP.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 11,79% 2025 par rapport à l'exercice 2024 pour atteindre 55,67K€.

Le résultat pour 2025 est un bénéfice de 49,91K€ contre 52,54K€ en 2024.

1.3.4.4. ACOTEX

La CAM BTP détient 70,4% du capital d'ACOTEX dont les fonds propres sont de 163,78K€ avant résultat de l'exercice.

La Société réalise des expertises construction exigeant l'agrément de la CACRAC. Ses clients principaux sont la CAM BTP et ACTE IARD.

Le chiffre d'affaires 2025 est de 226,66K€, en diminution de 27,47% par rapport à 2024 et le résultat est un bénéfice de 8,42K€ (-49,36% par rapport à fin 2024).

1.3.5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1.3.5.1. Conflits armés

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux ainsi que le conflit entre Israël et le Hamas engagé en octobre 2023.

En ce début d'année 2026, les tensions entre l'Ukraine et la Russie restent élevées.

Un autre conflit a débuté le 28 février entre l'Iran, Israël et les États-Unis, avec des répercussions financières et économiques immédiates : hausse du prix du baril de Brent et du prix du carburant en Europe, blocage du détroit d'Ormuz par lequel transite près de 20% du pétrole mondial.

Ces deux événements n'ont pas eu d'incidences directes sur les activités des entités du Groupe CAM.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de ces événements sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières.

1.3.5.2. *Changement de gouvernance de la CAM BTP*

La Direction Générale de la CAM BTP avait été modifiée au 1^{er} juillet 2024 pour faire suite au départ en retraite de M. Michel GAERTNER après 22 ans à la tête de l'entreprise en qualité de Directeur Général.

C'est M. Raphaël DILLINGER qui lui avait succédé en qualité de Directeur Général après 8 ans en qualité de Directeur Général Adjoint.

M. Joseph PULTRINI avait été nommé Directeur Général Adjoint en remplacement de M. DILLINGER.

Le 4 février 2026, M. DILLINGER a présenté sa démission de l'ensemble de ses mandats sociaux des entités du Groupe CAM au Conseil d'Administration de la CAM BTP. Le Conseil a accepté et nommé à effet immédiat les deux dirigeants effectifs, M. PULTRINI en qualité de Directeur Général et M. Fabrice JEANNOT, secrétaire général du Groupe CAM depuis 2006, en qualité de Directeur Général Adjoint.

Ce changement de gouvernance n'a pas d'incidence sur la continuité d'exploitation et sur les comptes présentés au Conseil d'Administration.

1.3.6. PERSPECTIVES DE LA CAM BTP

Les résultats 2025 bénéficient naturellement d'abord aux sociétaires qui dans leur grande majorité voient leurs tarifs diminuer en euros constants.

Ils démontrent également que dans une conjoncture difficile, les entreprises du bâtiment et des travaux publics peuvent compter sur une mutuelle solide financièrement, et parfaitement apte à remplir ses engagements.

Avec ses partenaires de la SGAM BTP, la CAM BTP continue d'améliorer et de compléter son offre de produits, afin qu'elle réponde parfaitement aux besoins des entreprises qui évoluent rapidement.

Dans le cadre du plan stratégique de la SGAM BTP, la CAM BTP a pour objectif d'accroître sa part de marché sur son territoire d'activité afin de contribuer à un développement maîtrisé de l'ensemble du Groupe.

Quels que soient les événements économiques et financiers, l'industrie du BTP peut toujours compter sur les Mutuelles du BTP pour les accompagner dans la sortie de crise et la reconquête de leurs marchés.

2. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

2.1. GOUVERNANCE DE LA CAM BTP

2.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CAM BTP est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables fondée en 1926.

Le Conseil d'Administration, selon l'article 14 des statuts, est composé de 3 à 30 membres. Sa composition à l'issue de l'Assemblée de juin 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024 est de 21 administrateurs, dont 20 élus par l'Assemblée Générale et un élu par les salariés dans les conditions fixées par la loi du 24 juillet 1966.

Conformément aux statuts modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2016, le Président de la SGAM btp est invité à participer aux séances du Conseil ; il s'assure que les décisions prises par les Conseils d'Administration des affiliées de la SGAM btp sont conformes à ses statuts et aux conventions d'affiliation les liant à cette dernière.

L'article 19 des statuts donne la faculté au Conseil d'Administration de nommer des mandataires mutualistes afin de leur déléguer les pouvoirs qu'il juge opportuns pour le représenter auprès des sociétaires, ou de toute autre personne physique ou morale. Un mandataire mutualiste a été nommé par le Conseil d'Administration du 18 juin 2019. Son mandat de 3 ans a été renouvelé par le conseil d'Administration du 14 juin 2022 et pourra être renouvelé en 2026. Le mandataire mutualiste a uniquement voix consultative.

Le Commissaire aux Comptes assiste régulièrement aux réunions du Conseil.

Conformément à l'article 20 des statuts modifiés par l'AGE du 16 juin 2021, « Le Conseil d'Administration nomme chaque année parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire et de deux Secrétaires Adjointes.

Le mandat du Président et des membres du Bureau est de quatre ans. Toutefois, ce mandat prend fin automatiquement lorsque le mandat d'administrateur arrive à terme ou en cas d'atteinte de la limite d'âge définie ci-après. Si le mandat d'administrateur est renouvelable, les mandats de Président et de membre du Bureau le sont également.

Le Conseil d'administration peut révoquer à tout moment le Président et les membres du Bureau. ».

Le bureau du Conseil ainsi constitué a été nommé à l'issue de l'Assemblée Ordinaire du 16 juin 2021. Sa composition a fait l'objet d'une modification au terme de l'Assemblée Générale du 18 juin 2025.

M. Franck FAVRE est Président du Conseil d'Administration depuis juin 2019.

Comme il est stipulé dans l'article 17 des statuts, « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-président le plus âgé, toutes les fois que les intérêts de la société le requièrent et au moins quatre fois par an ». Selon l'article 16 il « détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre » et il « arrête les conditions générales des polices et demeure seul juge de l'admission ou du refus d'un risque. Il arrête la tarification applicable à chacun des risques et fixe le montant des franchises éventuelles en tenant compte de la nature particulière de chacun d'eux et de l'étendue de la garantie ».

Depuis la dernière Assemblée Générale, le bureau s'est réuni à 2 reprises.

Le Conseil s'est réuni cinq fois depuis l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2024, les 18 juin, 7 octobre et 9 décembre 2025, ainsi que les 4 février et 31 mars 2026.

Les Administrateurs ont régulièrement reçu les dossiers de préparation avant la réunion du Conseil.

Outre l'arrêté des comptes annuels et l'approbation du rapport de gestion, le Conseil a approuvé

- les rapports règlementaires ;
- la politique de placements et les orientations tarifaires proposées par la Direction Générale pour 2026 ;
- les politiques écrites Solvabilité 2 ;
- le rapport de la fonction clé actuarielle.

Il a été informé :

- des résultats des reportings règlementaires Solvabilité 2 de la société et de ses filiales ;
- de l'état d'avancement du dossier de demande d'autorisation d'utilisation de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis de la CAM BTP et de sa filiale ACTE IARD ;
- du plan stratégique de la SGAM btp.

Il a validé l'exercice ORSA remis à l'ACPR en décembre 2025.

Il a entendu les titulaires des autres fonctions clés au titre de leur activité sur l'exercice.

Il a été tenu informé de la situation commerciale et comptable des sociétés d'assurance composant le Groupe CAM, des sinistres importants en cours de gestion, des évolutions de la SGAM BTP.

Conformément à l'article 14 de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Comité d'Audit et des risques dont la mission est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et de la gestion des risques au sein du Groupe.

Depuis le Conseil faisant suite à l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de 2024 il est composé de quatre administrateurs, dont l'un représente la CAM BTP au sein du comité d'audit de la SGAM BTP.

Le président du Comité d'Audit est M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM BTP.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois. Il a examiné les projets de comptes annuels 2025 et de reporting annuel Solvabilité 2 avant la délibération du Conseil. Il a entendu le commissaire aux comptes. Il a également reçu communication des politiques écrites des risques et de l'ORSA avant leur approbation par le Conseil d'Administration.

Le comité immobilier instauré lors de la réunion du conseil d'administration du 26 mars 2014 a été étendu à la gestion des actifs mobiliers. Il est composé du Président Honoraire du Conseil d'Administration de la CAM BTP, d'un membre du bureau, d'un administrateur spécialisé dans les activités immobilières (notamment la promotion immobilière de logements) et d'un ancien professionnel de la finance qui n'a pas la qualité d'administrateur.

Ce comité est chargé d'analyser les projets d'investissements mobiliers et immobiliers de placement proposés par la Direction Financière, donner un avis consultatif et rendre compte au Conseil ; il donne également un avis sur le projet de politique financière.

2.1.2. DIRECTION GÉNÉRALE

Ce sont M. Raphaël DILLINGER et M. Joseph PULTRIN qui ont exercé durant l'exercice 2025 respectivement en qualité de Directeur Général et de Directeur Général Adjoint.

Le changement de gouvernance cité au point 1.3.5.2. ci-dessus a pris effet au 4 février 2026.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux Comptes est DELOITTE & ASSOCIES représenté par M. Jérôme LEMIERRE, associé.

Le mandat de DELOITTE & ASSOCIE a été renouvelé lors l'assemblée générale du 14 juin 2023 ayant statué sur les comptes de l'exercice 2022. Il court jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

3. ANNEXES

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA CAM BTP AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ÉLÉMENTS (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
▪ Fonds d'Établissement	400	400	400	400	400
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	124 415	128 096	133 339	142 046	150 792
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	24 924	12 514	20 038	22 078	17 556
▪ Impôts sur les bénéfices	8 592	0	3 099	6 692	2 185
▪ Participation des salariés	458	0	334	203	35
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	15 858	12 470	16 959	15 152	15 102
PERSONNEL					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	34	34	38	39	39
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	1 606	1 679	1 771	2 088	2 173
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	730	727	782	925	992

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX